



## Insultes à ma professeure

Par **Elyes**, le **07/03/2020** à **13:40**

Bonjour,

Il y a 2 ans de cela, lorsque j'étais en classe de 3ème au collège, j'avais eu accès au compte PRONOTE de mon ami et j'ai insulté une professeure seulement dans le but de s'amuser/ ou de provoqué. Lorsque mon ami a été mis en cause par la CPE, je me suis immédiatement dénoncée et je me suis excusée auprès de la professeur et de mon ami. Or, la professeure a tenu compte de mes excuses mais a porté plainte. Deux ans plus tard, en classe de première générale, avec plus de maturité en moi, j'ai reçu une convocation de la part du commissariat de ma ville concernant cette histoire. Puis-je avoir recours a une amende apres 2ans ?

Par **Visiteur**, le **07/03/2020** à **13:54**

Bonjour Ylies

[quote]

Puis-je avoir recours a une amende apres 2ans ?

[/quote]

Je pense que vous voulez savoir si vous pouvez être condamné à une amende...

C'est en effet possible, faites le maximum pour argumenter de votre immaturité à l'époque et exprimer vos regrets, de manière à assouplir le verdict.

Par **Elyes**, le **07/03/2020** à **13:57**

Merci de votre réponse mais, le fait que je suis mineur peut faire diminuer la gravité des faits ? L'amende peut aller jusqu'à combien au maximum?

Par **Visiteur**, le **07/03/2020** à **14:12**

Impossible à dire, cela dépend aussi du type d'injure et de son caractère public ou non public. Vous n'en êtes qu'au stade du commissariat... Si cela va plus loin, la sanction peut aussi

consister en un travail, d'intérêt général, que vous pourriez même évoquer vous mêmes...

D'autre part et pour info, pour un mineur, si le juge estime que des poursuites ne sont pas nécessaires au vu des faits et de la personnalité du mineur, le procureur peut prononcer des mesures alternatives (rappel à la loi, stage de citoyenneté...

Patience et ne soyez pas trop inquiète.

Par **Elyes**, le **07/03/2020** à **14:14**

Ah j'oublie quelque chose! J'ai déjà été sanctionné de 8 jours d'exclusions au collège. J'ai vu dans un autre forum que les plaintes encourues ont été classées sans suites par les juges car ils ont déjà été sanctionnés à l'intérieur de l'établissement.

Par **youris**, le **07/03/2020** à **14:46**

bonjour,

ce sera à l'appréciation souveraine du juge, mais si vous avez déjà été sanctionné pour un motif analogue, ce n'est pas élément favorable dans votre dossier.

salutations

Par **Visiteur**, le **07/03/2020** à **15:05**

Ces 8 jours d'exclusion concernaient bien les faits que vous évoquez ?

Par **Elyes**, le **07/03/2020** à **18:24**

Oui ces jours d'exclusions concernent les faits qui me sont reprochés